



OPTIMISER LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS D'ASSURANCE

Depuis le 1^{er} avril 2016, établissements publics et établissements privés d'intérêt collectif sont soumis, pour la passation de leurs marchés publics, à l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret d'application du 25 mars 2016.

Sécurisez et optimisez vos pratiques en participant à ce stage qui vous permettra à la fois d'être à jour de la dernière réforme sur les règles de passation des marchés publics et d'acquérir les connaissances techniques indispensables pour évaluer vos besoins en assurance.

VOUS ETES...

Personnel en charge de la passation des marchés publics d'assurance au sein de votre établissement ou d'un GHT.

A L'ISSUE DE CETTE FORMATION, VOUS SAUREZ :

- Appréhender les étapes clés d'une consultation assurances.
- Rédiger un règlement de consultation.
- Identifier vos risques et définir vos besoins en assurance.
- Rédiger les cahiers des charges des principaux lots.

INFOS PRATIQUES

Référence : LY35

Dates :
26 et 27 mars 2019, LYON

Durée : 2 jours

Tarif :
Sociétaire Sham : 800€
Non sociétaire Sham : 842€

Secteur d'activité Santé-social :
Sanitaire

PROGRAMME

JOUR 1

1 - Organisation d'une consultation

- Préparation de la consultation (allotissement, durée des marchés, choix de la procédure...)
- Rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Publicité et mise en concurrence
- Information des candidats évincés
- Achèvement de la procédure
- Focus sur la fonction achat en GHT

FORMATION / MANAGEMENT DES RISQUES / GOUVERNANCE ET PILOTAGE DES RISQUES

Mise en situation : rédigez les grandes lignes de votre règlement de la consultation.

JOUR 2

2 – Définition des besoins en assurance

- Lot Responsabilité civile et risques annexes
- Lot Dommages aux biens et risques annexes
- Lot Flotte automobile et risques annexes
- Lot Protection Juridique

Pour chaque lot, les risques à garantir seront identifiés et analysés.

Mise en situation : rédigez les grandes lignes de vos cahiers des charges.

LES PLUS

Ce stage est animé par un binôme constitué d'un juriste, expert dans les règles de passation des marchés publics, et d'un technicien, expert dans les besoins assurantiels des établissements de santé.

La formation alterne apports théoriques et **mises en situation** qui vous permettront d'anticiper le travail de rédaction de vos dossiers de consultation des entreprises (règlement de la consultation et cahiers des charges).

Un support pédagogique est distribué à chaque stagiaire.

POUR ALLER PLUS LOIN

Nous vous accompagnons pour construire le parcours de formation adapté à votre besoin.

Retrouvez toutes nos solutions en e-learning et en présentiel sur notre site www.neeria.com.

Découvrez le Portail de la Prévention des risques via www.sham.fr.

CONTACTER NOS CONSEILLERS SPECIALISES



+33 (0)4 72 75 58 03



formationconseil@sham.fr



www.neeria.com

OPTIMISER LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS D'ASSURANCE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

MODALITES

Nos tarifs comprennent le déjeuner et la documentation. La facture est adressée à l'issue de la formation, règlement à réception. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, Sham se réserve le droit d'annuler le stage en respectant un délai de 15 jours avant la date prévue. Une indemnité de 50% sera retenue pour toute annulation d'inscription par le stagiaire dans les 15 jours avant la date prévue et de 100% en cas d'absence non signalée.

Etablissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Contact :

Fonction :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Déclare inscrire : Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

Cachet de l'établissement

Nom et qualité du signataire :

Fait à :

Le :

Signature :

**Pour participer à la session de formation sur le thème
"Optimiser la passation des marchés publics d'assurance"
se déroulant les :**

26 et 27 mars 2019, LYON (réf. 1119)

A retourner svp par fax : +33 (0)4 72 75 57 20

Email : formationconseil@sham.fr

Ou courrier : SHAM – Département Services - 18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 – France

Organisme de formation déclaré sous le n° 82 69 0051 369 – ODPC n° 2905

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes. Entreprise régie par le code des assurances

FORMATION / MANAGEMENT DES RISQUES / GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Sham, en sa qualité de responsable du traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) N°2016/679 du 27 avril 2016), met en œuvre des traitements de données à caractère personnel vous concernant.

La licéité de ces traitements repose à la fois sur :

- L'intérêt légitime de Sham à collecter et traiter les données personnelles relatives aux stagiaires et contacts « formations » de ses clients dans le cadre de son activité d'organisme de formation professionnelle ;
- Le respect d'une obligation légale à laquelle Sham est soumise, en sa qualité d'organisme de formation professionnelle, s'agissant des formalités réalisées auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Les traitements mis en œuvre ont pour finalité de permettre à Sham d'assurer la gestion administrative des formations (inscription, envoi de conventions de formation, facturation ...).

Les données sont destinées principalement aux équipes du groupe Sham en charge de la gestion administrative des formations, mais également à d'autres équipes du Groupe Sham notamment celles en charge de la relation clients, ainsi que, le cas échéant, et uniquement pour les données qui les concernent, à ses sous-traitants ou prestataires. Elles sont également destinées aux services de la DIRECCTE en charge de la formation professionnelle.

Votre réponse aux différentes rubriques du formulaire d'inscription est obligatoire ; à défaut, Sham pourrait être dans l'impossibilité de valider votre inscription à la formation ou le traitement de votre inscription pourrait être retardé.

Les données ne seront conservées que pour la durée strictement nécessaire à la finalité ci-dessus (durée de la formation ou de la convention de formation), augmentée de la durée des prescriptions légales ou réglementaires.

En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Sous certaines conditions, vous disposez également du droit à la portabilité de vos données et du droit de vous opposer au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits, en justifiant de votre identité, en contactant le Data Protection Officer par courrier électronique ou par courrier postal (cf. coordonnées ci-dessous).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la C.N.I.L (cf. coordonnées ci-dessous).

Responsable du traitement	Data Protection Officer	Autorité de contrôle
Sham Responsable Data Protection 18 rue E. Rochet 69372 Lyon Cedex 08 privacy.sham.france@groupesham.com	Sham Data Protection Officer 18 rue E. Rochet 69372 Lyon Cedex 08 privacy.sham.france@groupesham.com	C.N.I.L 3, Place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07 Tel : 01.53.73.22.22